

TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE (TDL)

DOCUMENT POUR LES PARENTS

Résumé des normes et des modalités
d'évaluation des apprentissages
Année scolaire 2025-2026



École secondaire
des Pionniers

*Présente ici...
ouverte sur le monde !*

Une **première communication écrite** portant sur le cheminement scolaire et le comportement de votre enfant vous sera expédiée au plus tard le 15 octobre.

- Une **communication par mois** sera faite par l'enseignant de la matière auprès des parents d'un élève ayant des difficultés d'apprentissage qui laissent craindre qu'il n'atteindra pas le seuil de réussite ou, par le tuteur d'un élève ayant des comportements non conformes aux règles de conduite de l'école.

Au cours de l'année scolaire, **trois bulletins** seront produits :

Premier bulletin :

- Étape du 29 août au 13 novembre
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la semaine du 07 novembre.

Deuxième bulletin :

- Étape du 14 novembre au 19 février
- Cette étape compte pour 20 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera distribué dans la semaine du 13 février.

Troisième bulletin :

- Étape du 20 février au 23 juin
- Cette étape compte pour 60 % du résultat final de l'année.
- Le bulletin sera remis aux élèves dans la première semaine du mois de juillet.

Autres compétences	Bulletin 3
Exercer son jugement critique	
Organiser son travail	X
Savoir communiquer	X
Savoir travailler en équipe	X

ÉVALUATION DES APPRENTISSAGES (TDL)

Discipline		Étape 1 20 %	Étape 2 20 %	Étape 3 60 %
		Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin	Résultat inscrit au bulletin
Français, langue d'enseignement	Écrire (40 %)	X	X	X
	Lire (40 %)	X	X	X
	Communiquer oralement (20 %)		X	X
Mathématique	Résoudre une situation-problème (30 %)		X	X
	Déployer un raisonnement mathématique (70 %)	X	X	X
Anglais, langue seconde	Communiquer oralement en anglais (40 %)		X	X
	Comprendre les textes lus et entendus (30 %)	X	X	X
	Écrire des textes (30 %)		X	X
Pour toutes les autres matières, un résultat disciplinaire apparaîtra pour chacun des bulletins.				

* Dans le bulletin, une colonne « Résultat final » apparaîtra.

L'évaluation de votre enfant s'appuie sur les *Cadres d'évaluation des apprentissages*. Ces derniers fournissent, pour chaque discipline du *Programme de formation de l'école québécoise*, les balises nécessaires à l'évaluation des apprentissages afin de constituer les résultats qui vous seront transmis au bulletin.

Vous pouvez consulter les cadres d'évaluation du MEQ à l'adresse suivante :

<http://www.education.gouv.qc.ca>

Afin de constater l'acquisition des connaissances et le développement des compétences de votre enfant, l'enseignant portera son jugement à partir des travaux, des situations d'évaluation, des rapports de laboratoire, etc.